

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/05/86

**Objet : 86 - Signature d'un contrat de travail à durée déterminée pour une prestation de musicien**

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la commune de Vire Normandie d'organiser les commémorations du 80e anniversaire du Débarquement et de la Libération nécessitant l'emploi de personnel artistique lors des cérémonies du 8 juin 2024.

### Décide

De donner son accord à la signature d'un contrat de travail à durée déterminée, le 8 juin 2024, avec :

- **M. Guillaume DUBOIS**, saxophoniste, demeurant La Jamerie – Saint-Germain-de-Tallevende – 14500 VIRE NORMANDIE.

La commune versera un salaire net de 150 € TTC à M. Guillaume Dubois. Les charges liées à ce salaire, d'un montant de 165,27 € seront versées par la commune au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

- **Mme Maureen LELOUX**, flûtiste, demeurant La Brestay-Macey – 50170 PONTORSON.

La commune versera un salaire net de 150 € TTC à Mme Maureen Leloux. Les charges liées à ce salaire, d'un montant de 94,94 € seront versées par la commune au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

- **M. Bruno GALLIER**, percussionniste, demeurant 4 route de Cordey – Les Bruyères des Fiefs – 14700 FOURNEAUX LE VAL.

La commune versera un salaire net de 150 € TTC à M. Bruno Gallier. Les charges liées à ce salaire, d'un montant de 94,94 € seront versées par la commune au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

Fait à Vire Normandie, le 28 mai 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240605-86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2024

Publication : 05/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2024/05/86 du 28 mai 2024

